



# VOYAGE linguistique et culturel BERLIN du 29 mars au 3 avril 2026

## Thème: DEVOIR DE MÉMOIRE





# Horaires Arrivée / Départ Accompagnateurs



# Dates et horaires départ et retour



## Départ:

- **Dimanche 29 mars 2026 , à 16h45, devant l'établissement.**
- ATTENTION: NE PAS SATIONNER SUR LA BANDE « ARRET MINUTE » RESERVEE AU CAR pour le chargement des bagages
- Prévoir goûter et pique-nique du soir

Un relais chauffeur est prévu pendant le trajet

## Retour:

- **Vendredi 03 avril vers 14h15, au collège (départ de Berlin vers 22h30)**
- **Prévoir de conserver de l'argent de poche pour le repas du midi qui sera pris sur une aire d'autoroute.**
- Reprise des cours l'après-midi.



## Accompagnateurs

- A. CHAN (Professeure de français)
- N. DEMARIE (Professeure d'allemand)
- J. CAPELLI (Professeure d'histoire/géographie)
- S. PERRINEL (Professeur d'histoire/géographie)
- A. CHATENAY (Professeur d'histoire/géographie)



# Le programme du séjour



# Lundi 30 mars 2026

- **9h00** : Arrivée à Berlin et petit-déjeuner au restaurant (**SMS envoyé par le collègue**)

Immobilisation du car entre 9h et 11h consécutives → Déplacements durant la journée à pied ou en transports en commun

- **Matinée** : Visite guidée (en français) de Berlin sur le thème « Berlin sous le nazisme »
  - *Lieux de la répression*
  - *Siège de la Gestapo et de la SS dans le quartier gouvernemental nazi*
  - *Objectif: Comprendre les mécanismes de la dictature nazi et le rapport des Allemands avec leur passé.*
  - *Ancien quartier juif (monuments et mémoriaux consacrés à cette communauté)*
- **12h30** : Déjeuner au restaurant
- **14h00** : Montée à la tour de la télévision de Berlin
  - ✓ *Plus haut monument de Berlin (365 mètres)*
  - ✓ *« Grande Asperge » (Telespargel); Propriété de « Deutsche Telekom »*
- **18h00** : Installation à l'auberge de jeunesse (AO BERLIN, dans le centre de Berlin)





# Mardi 31 mars 2026 matin



- **7h30:** Petit-déjeuner à l'auberge de jeunesse
- **8h30:** Déplacement Berlin / Oranienbourg (35 km)
- **10h00:** Visite guidée du Mémorial d'Oranienbourg – Sachsenhausen



- ✓ *Février 1933: Edification du camp de concentration d'Oranienbourg au milieu de cette ville sur l'emplacement d'une ancienne brasserie fréquentée par les SA*
- ✓ *21 mars 1933 (1 jour après Dachau): Ouverture du camp (un des 1ers camps de concentration nazi)*
- ✓ *Jusqu'à sa fermeture en juillet 1934, 3 000 hommes et 3 femmes y ont été enfermés.*
- ✓ *Au moins 16 prisonniers y ont été tués par les gardes, parmi lesquels l'écrivain et anarchiste Erich Muhsam).*
- ✓ *A partir de 1936, un autre camp a été édifié près d'Oranienbourg; c'est le camp de Sachsenhausen*



# Mardi 31 mars après-midi

- Déjeuner (panier-repas)
- **14h00** : Visite guidée du stade olympique de Berlin.
  - ✓ *Bâtiment construit sous le régime nazi pour les jeux olympiques de 1936.*
  - ✓ *Incarne l'architecture monumentale voulue par Hitler pour la propagande.*
- **16h30** : Visite du palais des larmes
  - ✓ *Poste-frontière qui était le lieu des adieux entre familles de Berlin-Est et Berlin-Ouest.*
- **19h30** : Diner





# Mercredi 01 avril 2026

- **7h30:** Petit-déjeuner

## **10h00:** Visite guidée du Centre de Documentation du Mur de Berlin, situé au cœur de la capitale

- ✓ *Le Mémorial du Mur de Berlin est le centre principal de commémoration de la division de l'Allemagne.*
- ✓ *Aménagé sur l'ancienne zone frontalière avec des vestiges du mur.*
- ✓ **Découverte de CheckPoint Charlie**, ancien point de passage entre l'Allemagne de l'est et l'Allemagne de l'ouest

- Déjeuner

- **13h30:** Visite libre (1 à 2 heures) de l'East Side Gallery

- ✓ 1 300 mètres du mur intérieur conservés et graffités en 1990 par 118 artistes venant de 21 pays)





# Mercredi 01 avril 2026

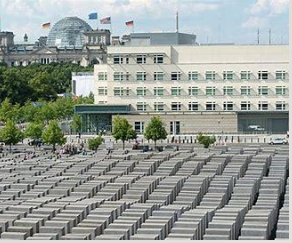


- **Montée à la coupole du Reichstag et visite libre d'1h30**

- ✓ *La visite du toit terrasse et de la coupole offrent une vue imprenable sur le quartier du Parlement et du gouvernement*
- ✓ *Audioguide: infos sur la coupole, l'architecture du Bundestag et le travail des parlementaires.*

**ATTENTION:** *L'accès à la coupole dépend du bon vouloir des autorités allemandes le jour de la visite. La visite peut être annulée à tout moment ou ne tout simplement pas être confirmée.*

*« Les possibilités de visite de la coupole et du toit-terrasse sont tributaires des travaux parlementaires en cours ainsi que de la météo ou des conditions de sécurité. La visite de la coupole ne peut dès lors pas être garantie. Même les visites déjà confirmées peuvent faire l'objet d'une annulation de dernière minute, sur place ».*





# Jeudi 02 avril 2026



- **7h30:** Petit-déjeuner
- **Immobilisation du car (repos du chauffeur en vue du trajet) → Déplacement à pied ou en transport en commun**
- **10h00 :** Visite libre du Deutsches Spy Museum
- *Raconte l'histoire de l'espionnage à Berlin, notamment pendant la Guerre Froide*
- Déjeuner
- **13h00 – 15h30: Temps libre**
- visite libre de l'Eglise du Souvenir et du Kudamm
- **16H00 :** Visite guidée du DDR Museum.





# Jeudi 02 et Vendredi 03 avril 2026

## JEUDI Suite:

- **19h00:** Diner au restaurant
- **20h30-22h00 :** balade nocturne dans Berlin.
- **22h30:** Départ pour Poissy

## VENDREDI 03 avril:

- **8h00:** Petit-déjeuner en cafétéria d'autoroute
- **12h00 :** déjeuner sur une aire d'autoroute (**prévoir de l'argent de poche**).
- **14h15:** Arrivée à Poissy (**SMS envoyé par le collège**); fin de la journée aux horaires habituels de l'Emploi du Temps





# Le trousseau



# A ne pas oublier:

- Linge de toilettes (serviettes) → Draps fournis par l'auberge
- Un sac à dos
- Vêtements chauds et confortables + vêtement de pluie
- Chaussures confortables pour marcher (2 paires de chaussures)
- Le sweat du collègue
- Argent de poche: à l'appréciation de chaque parent mais les élèves seront responsables de leur pécule
- Prévoir quelques pièces d'un euro car les toilettes sont payantes en Belgique
- Garder de l'argent de poche pour le déjeuner du vendredi 03 avril.
- Si traitement médical, nous remettre l'ordonnance et les médicaments au départ + les médicaments
- Appareil photo



# Les règles de vie communautaire

- Filles et garçons séparés dans les chambres
- Communication avec les familles (un lien google photos vous sera communiqué)
- Règlement de l'établissement s'applique en séjour scolaire
- **Pas de téléphone portable**



# Formalités – Documents

- **Carte Nationale d'Identité en cours de validité** (la tolérance de 5 ans supplémentaires après échéance de la CNI n'est pas valable)

Ou **Passeport en cours de validité** (validité postérieure à la date de retour)

Ressortissants de l'UE → pas besoin de visa

**Attention ressortissants non français (hors UE) → visa obligatoire (se renseigner auprès du consulat ou de l'ambassade d'Allemagne)**

<https://allemagneenfrance.diplo.de/fr-fr/vertretungen/botschaft-seite>

- Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) → Consulter le site de l'Assurance Maladie en ligne
- Autorisation de sortie du territoire CERFA N°15646\*01 accompagné de la photocopie de la CNI / passeport du signataire

**ATTENTION:** Si le parent signataire du CERFA n'a pas le même nom que son enfant, joindre en plus la copie du livret de famille.

**1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : [ ][ ]/[ ][ ]/[ ][ ][ ][ ][ ][ ] à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_  
Pays de naissance : \_\_\_\_\_

**2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : \_\_\_\_\_  
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : \_\_\_\_\_  
Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : [ ][ ]/[ ][ ]/[ ][ ][ ][ ][ ][ ] à (lieu de naissance) : \_\_\_\_\_  
Pays de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père  Mère  Autre (préciser) : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie  
Code postal : [ ][ ][ ][ ][ ][ ] Commune : \_\_\_\_\_  
Pays : \_\_\_\_\_  
Téléphone (recommandé) : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  
Courriel (recommandé) : \_\_\_\_\_

**3. DURÉE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est valable jusqu'au : [ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ][ ] inclus.  
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.  
*Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.*

**4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :  
DATE : [ ][ ]/[ ][ ]/[ ][ ][ ][ ][ ][ ] Signature du titulaire de l'autorité parentale : \_\_\_\_\_

<sup>(1)</sup> Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION <sup>(1)</sup> :**

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre  
(Préciser : \_\_\_\_\_)<sup>(2)</sup>  
Délivré(e) le : [ ][ ]/[ ][ ]/[ ][ ][ ][ ][ ][ ]  
Par (autorité de délivrance) : \_\_\_\_\_

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.



# Documents à nous remettre

## POUR LE 13 FÉVRIER

- Photocopie de la CNI ou du passeport + carte européenne d'assurance européenne
- Autorisation de sortie de territoire avec photocopie du parent signataire. Si parent signataire n'a pas le même nom que l'enfant, en plus, photocopie du livret de famille

**A REMETTRE AU COMPLET AU PROFESSEUR  
D'HISTOIRE DE VOTRE ENFANT**

## LE JOUR DU DÉPART ...

- CNI ou passeport original
- Carte européenne d'assurance maladie (au moins 15 jours avant le départ)
- Ordonnance + médicaments (traitement en cours)



**Merci de votre attention**

**En cas de questions d'ici le départ:**

**[secretariat-college@notre-dame-poissy.fr](mailto:secretariat-college@notre-dame-poissy.fr)**